

Droits et devoirs des parents

par Ivan Goodhart



De nos jours, nombreux sont ceux – surtout les adeptes du mouvement NOCIRC aux Etats-Unis – qui émettent l’opinion que les parents n’ont pas le droit de faire circoncire leurs fils. On fait même état de parents poursuivis en justice par leur fils pour l’avoir fait circoncire, bien qu’aucun procès de ce genre – à notre connaissance – ne s’soit soldé par une victoire pour le plaignant. J’estime donc que la situation dans laquelle les parents d’un petit garçon se retrouvent

vis-à-vis de la circoncision mérite d’être examinée de plus près.

La première constatation à faire est que la décision qu’on prend de faire circoncire ou de ne pas faire circoncire sera valable pour toute la vie de l’homme. On prétend souvent que si on laisse le garçon intact, on lui laisse la liberté de choisir. Parvenu à l’âge adulte, il pourra choisir de se faire circoncire ou non. Je suis convaincu que ce prétendu choix est parfaitement illusoire. Prenez le cas d’un majeur de dix-huit ans; est-ce qu’on lui explique les arguments pour ou contre la circoncision? Existe-t-il des ouvrages où il pourra se renseigner sur les avantages et les inconvénients, la technique opératoire et les démarches à entreprendre pour se faire opérer? Bien sûr que non. Et si ce jeune – à tort ou à raison – décide de se faire circoncire, comment y parviendra-t-il? Son généraliste ne lui sera d’aucun secours à moins qu’il existe des indications médicales certaines – et en tout cas, l’opération ne sera pas remboursée par la Sécurité Sociale britannique. S’il est débrouillard, obstiné et riche, il trouvera bien une clinique privée. Mais combien connaissez-vous de jeunes adultes ayant un savoir, un vécu et des moyens suffisants pour mener à bien un tel projet? Force nous est de nous rendre à l’évidence que si la circoncision est théoriquement possible elle ne représente pas un choix pratique pour la majorité. En réalité, si un père décide de laisser son fils incircircis, ce dernier a de fortes chances de conserver son prépuce jusqu’à la mort. Qu’on décide de le faire circoncire ou non, le choix des parents est un choix pour la vie.

Envisageons maintenant l’hypothèse où le père serait convaincu par les arguments en faveur de la circoncision. Admettons qu’il prenne au sérieux le danger représenté par les infections de la voie urinaire et des lésions rénales qui peuvent en être la conséquence, plus fréquentes, dit-on, chez les incircircis que chez les circoncis – considération qui a conduit l’Académie américaine de pédiatrie à conseiller la circoncision. Admettons encore qu’il soit sensible aux avantages de la prophylaxie et qu’il reconnaisse que la circoncision offre une protection contre le phimosis, le paraphimosis, la balanite et d’autres problèmes liés au prépuce qui nécessitent le recours à la chirurgie chez un garçon/homme sur dix; que la circoncision donne une protection accrue (mais certainement pas complète) contre les maladies vénériennes et le sida. Admettons enfin que le père soit convaincu que la circoncision facilite l’hygiène sexuelle et qu’il estime que mêmes les garçons capables de se décalotter n’en profitent pas toujours pour pratiquer une hygiène rigoureuse.

Quelle sera la conduite d’un tel père? Attendra-t-il que son fils parvienne à l’âge adulte, le privant ainsi des bienfaits de la circoncision pendant 18 ans? S’il est vraiment convaincu qu’il y va de l’intérêt de son fils, n’a-t-il pas plutôt le devoir de le faire circoncire?

Dans nos sociétés, on se voit souvent accorder des postes de responsabilité qui donnent le droit d’influencer ou de diriger la conduite d’autrui. L’employeur détermine des activités de ses employés durant la

journée ouvrable. Les gendarmes ont un pouvoir d'arrêt. Les tribunaux ou le droit de condamner et les gardiens de prison le droit d'incarcérer. Dans bien des professions, on a le devoir de prendre des décisions qui auront une influence sur la vie des autres, en bien ou en mal.

Et tel est le cas du parent. En effet, l'autorité parentale est particulièrement étendue. Pendant de longues années, l'enfant se trouve entièrement placé sous l'empire de l'autorité parentale. Tous les jours et à tous les moments de la journée, on prend des décisions concernant l'enfant sans avoir la certitude que la décision sera la bonne. Les enfants reçoivent une formation religieuse ou sociale déterminée par leurs parents. Né dans une famille chrétienne, juive ou islamique, le jeune pourra éventuellement devenir athée. Mais peu nombreux sont ceux qui adoptent une religion autre que celle de leurs parents. L'éducation d'un enfant aura des répercussions profondes sur la vie et la carrière du jeune. Son régime alimentaire, son environnement, le tabagisme des parents, tout aura une influence sur son futur bien-être. Et puis il y a les options médicales – comme la décision de faire vacciner ou non, de courir le risque de l'innoculation pour obtenir la protection qu'elle offre contre des maladies graves.

Toutefois, on assume volontiers ces responsabilités. On essaie d'évaluer les avantages et les inconvénients, on prend une décision pondérée et on agit pour le mieux. Il n'existe pas de certitude. Si une telle certitude existait, il n'y aurait pas à trancher.

L'inaction n'est pas toujours une option valable. S'abstenir de toute intervention représente un choix et pourra conduire à des conséquences infiniment plus négatives que si on avait décidé d'agir sur la situation. La vie est incertaine et comporte de nombreux risques. Le plus souvent, nous acceptons les risques – acceptant, par exemple, de conduire une voiture, mais sans ignorer le danger d'un accident. On accepte le risque en connaissance de cause afin de profiter des avantages d'une mobilité accrue. Dans le domaine de la médecine, on sait que tous les médicaments produisent des effets secondaires pour certains malades. Au terme d'essais rigoureux, un médicament nouveau est approuvé, et ceci en dépit des effets secondaires possibles connus. Et lorsqu'il arrive que nous sommes l'individu chez qui ces effets secondaires se manifestent, nous nous plaignons en demandant un dédommagement. La colère que nous pouvons ressentir alors est légitime, mais nous devrions nous en prendre au sort, et non pas aux personnes qui ont agi de bonne foi, se fondant sur les indications dont elles disposaient. En tant qu'êtres humains, nous sommes condamnés à rechercher la certitude sans jamais pouvoir l'atteindre.

Il en est ainsi des actions des parents qui exercent une profonde influence sur l'enfant. Ces choix doivent être pris par les parents. Ceux-ci ne peuvent pas négliger la scolarisation des jeunes afin de leur permettre de déterminer quelle formation ils voudront recevoir une fois parvenu à l'âge adulte. L'enfant ne pourra pas être élevé dans un vide

religieux ou culturel. Si on remet à plus tard la vaccination, l'enfant n'est pas protégé. La condition humaine consiste à prendre des responsabilités à la place de la génération montante, afin de mettre celle-ci en mesure de les assumer à son tour. Depuis la nuit des temps, c'est la génération actuelle qui assume ces responsabilités. À titre individuel, il peut nous arriver de ne pas approuver les décisions de ses parents. «Tes parents, ils te font chier» selon l'expression élégante de Philip Larkin. Mais niera-t-on pour autant que la plupart des parents agissent vis-à-vis de leur enfants en conscience de leurs responsabilités, faisant de leur mieux pour prendre soin d'eux et acceptant le rôle qui leur incombe de prendre des décisions à la place des enfants lorsqu'ils sentent qu'il est dans l'intérêt des enfants de le faire.

Dans ce contexte, la circoncision n'est qu'une décision parmi beaucoup d'autres qu'un père sera amené à prendre pour le compte de son fils. La société lui reconnaît le droit d'agir. C'est à lui de voir quels sont les intérêts de son fils. S'il est convaincu des bienfaits de la circoncision, c'est à lui qu'il appartient de les conférer à ce fils. Agir autrement, ce serait manquer à son devoir de père.



©2000-15 *The Circumcision Helpdesk™*
Published in England by
The Circumcision Helpdesk™
London, United Kingdom

<http://www.circumcisionhelpdesk.org>